



Plouezem

Monseigneur,

- j'ai l'honneur de vous faire passer tous les renseignements possibles
touchant les instituteurs et écoliers de cette paroisse.
10. Le seul instituteur capable, dans cette paroisse, nommé l'anguy brequec, a été
depuis quelques jours à St. Paul pour se faire approuver par M^r. Monfort qui l'a
jugé capable. Le nombre de ses élèves n'est qu'à 21. 14 qui commencent à écrire,
et 7 pour apprendre à lire. J'ai l'honneur ce jour dernier de recevoir la réponse que
M^r. Michel m'a fait passer, et ce que votre grandeur m'ordonne à son sujet, qui est de ne
point de laisser faire école à aucune fille. Je lui en ai donné l'acquit. Il m'a seulement
répondre, qu'il ne peut pas avoir une épouse, vu qu'il ne peut obtenir aucun autre paiement, ni
avoir de l'appoint de la place de secrétaire de la mairie; mais si votre grandeur ne trouve pas lui
accordé d'autre pourvoir, j'écarterai, comme de justice, ce que vous m'ordonnez.
20. il y a 8 élèves qui sont ailleurs 3 chez un nommé Castel à Landernec, mais qui ne lui quelle
école qu'il enseigne. un pour apprendre à lire chez un alloué à Trémaouezan et quatre chez l'herrie
Rbaol à la Roche.
30. il y a un nommé herrie proprietaire demeurant dans la campagne de Landernec du côté de plouezem,
qui cours de maisons en maisons, par tout ce côté de cette paroisse, pour apprendre à lire aux deux
sexes.
40. il y a encore, dans ce bourg, une vieille femme qui va, de maison en maison, dans cette paroisse,
pour vouloir apprendre à lire, seulement, aux filles; mais pour cette femme, aucune fille de
cette paroisse, qui aller dont les parents pourroient faire aller en ville, ne saura lire, parce que
cette femme n'a point la capacité nécessaire. il n'y a point d'autre sujet ailleurs que Jean
marie Sigalier étudiant en seconde à St. pol-de Léon et qui n'a que 19 ans. voilà tous les
renseignements que je puis donner à ce sujet.

J'espère - bien agréer vos intentions respectueuses avec les quels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

otre très-humble et obéissant
serviteur,
aj. Mowan Dert de plouezem

Plouezem le 9 janvier 1828.